



## Communiqué de Presse

*Date* 15 novembre 2007  
*De* Fédération Interco CFDT  
*Mots clés* Eau, prix, délégation, polémique, salariés  
*Sujet* Polémique sur le prix de l'eau  
*Contact Presse* Blanche Fasola - 01.56.41.52.52 – [bfasola@interco.cfdt.fr](mailto:bfasola@interco.cfdt.fr)

### Début du communiqué

---

#### **Les salariés des entreprises délégataires du service de l'eau ne doivent pas être les victimes de la polémique sur le prix de l'eau.**

A l'approche des élections municipales, le débat déjà vif autour du prix de l'eau et de la remunicipalisation des services des eaux dont la gestion est actuellement déléguée au privé prend de l'ampleur. La presse s'en fait largement écho.

La fédération Interco CFDT qui organise l'ensemble des salariés de l'eau, n'ignore pas les enjeux politiques liés à ce dossier et mesure les pressions et lobbying qui s'opèrent en direction des élus par l'ensemble des acteurs qu'ils appartiennent à la société civile ou aux entreprises délégataires.

La question du prix de l'eau, la question du mode de gestion de ce service public opposent ces acteurs et chacun apportent ses clés de lecture en s'appuyant sur des enquêtes basées sur des éléments d'analyse différents, ce qui ne simplifie pas la compréhension du citoyen.

Notre fédération très attachée aux missions de services publics, défend que celles-ci peuvent être exercées tant par le public que par le privé à la condition que les règles soient respectées, la loi appliquée et que chacun assure le rôle qui lui revient. Il appartient aux collectivités, lors de la négociation du contrat avec une entreprise délégataire de mettre en avant ce qu'elles attendent en terme de qualité du service rendu à l'usager ou qu'elles déterminent le cadre d'action de leur régie. Cela nous apparaît comme un élément essentiel de la mise en concurrence.

La fédération Interco CFDT rappelle que :

- les collectivités territoriales (municipalités) fixent le prix de l'eau, que ces dernières doivent s'assurer de la bonne gestion du service et du respect du contrat passé avec le délégataire,
- les services de l'Etat (DDASS, Préfet) doivent pour leur part assurer le contrôle qualité.

Au-delà des aspects politiques, des logiques financières et dogmatiques sur les modes de gestion qui vont prévaloir dans les prochains mois, au-delà du débat passionnel, la fédération Interco CFDT tient à dire que :

- la remise en cause des contrats de délégation de service public et donc le changement de gestion des services des eaux par un retour en régie notamment,
- les baisses du prix de l'eau demandés ou imposés aux délégataires

ne devront et ne doivent pas se faire au détriment des salariés.

Les salariés du privé ont toujours exercé leur mission avec compétence et sérieux. Ils assurent le lien de proximité et sont aussi les garants de la qualité du service rendu à la population. Ils n'ont pas à faire les frais des choix opérés par les élus dans le cadre de leur mandat à la veille des élections municipales.

La fédération Interco CFDT, qui n'a pas à interférer dans les décisions politiques, est, en lien avec ses équipes, très attentive à la situation des personnels qui sont les acteurs oubliés du dossier, elle veillera à ce que :

- les salariés soient entendus,
- leur emploi soit maintenu
- leurs droits soient respectés
- leurs conditions de travail ne soient pas dégradées
- leurs acquis soient conservés notamment en matière de rémunération

et pèsera de tout son poids pour garantir les droits des salariés et leur avenir.

Blanche Fasola  
Secrétaire Nationale  
Fédération Interco-CFDT

**Fin du communiqué**